

## **« ACTE III » : PROVOCATIONS**



L'entente syndicale a été reçue à 15h00 par Monsieur Héronard, Directeur de cabinet et Monsieur Heuman, Conseiller en charge du dialogue social.

Pour l'accèsion à la catégorie B pour les CEA : **RIEN**

Pour l'augmentation de l'ICP : **RIEN**

Pour la fusion des grades : **Héronard pas comprendre**

Pour l'augmentation de la PSS pour tous les personnels : **RIEN**

Pour la création de la 3ème voie de recrutement : **RIEN**

Pour le passage à une bonification au 1/4ème : **RIEN**

Pour l'abolition du plan de requalification de la chaîne de commandement : **RIEN**

Pour l'accèsion à la catégorie A pour tous les personnels de corps de commandement : **RIEN**

### **2h30 d'explication de texte pour RIEN.**

Pour les conseillers, certaines revendications sont inaccessibles mais aucune proposition n'est formulée pour les autres ! Pire, quand les conseillers font part d'obstacles aux revendications et que l'entente syndicale lève ces obstacles, les conseillers font marche arrière.

Cette audience était vide et le ministère n'a apporté aucun élément sur la table sur AUCUNE des demandes et n'a donné AUCUN espace au dialogue social. Pire, il se permet de rappeler l'offense faite aux personnels lors de la première audience du mardi 22 janvier 2019.

**C'est pourquoi l'entente syndicale appelle l'ensemble des personnels à rejoindre le mouvement et mettre en œuvre les modalités d'action qui ont été définies.**

**L'entente syndicale se réunira lundi 4 février 2019 pour durcir le mouvement et le planifier sur la durée !!!!**